

PROCÈS VERBAL

Conseil d'établissement – École Saint-Étienne
19 février à 18h30 au salon du personnel

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
Début de la réunion à 18h34. Il y a quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Proposé par Eleonora Vella et adopté à l'unanimité.
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024
Adopté à l'unanimité.
4. Parole au public
Pas de public.
5. Grille-matières 2024-2025 (Approbation)
Le directeur a rencontré les enseignants à deux reprises. Il a approuvé les propositions de modifications à la grille horaire, car celles-ci répondent aux besoins des élèves, notamment au besoin des plus jeunes de se dépenser. Les modifications concernent principalement le nombre de minutes allouées à certaines matières. Voir le tableau pour les détails, mais elles impliquent surtout un ajout de périodes en anglais et en éducation physique. Les arts plastiques seront désormais enseignés par les titulaires. Approuvé à l'unanimité par le CÉ.
6. Horaire de l'école 2024-2025 (Information)
Pas de changement à l'horaire de l'école.
7. Sorties éducatives (Approbation)
Le cross-country aura lieu le 30 mai 2025.
Toutes les sorties proposées sont gratuites (voir tableau). La sortie initialement prévue le 13 février a été reportée au 13 mars.
Un parent membre du CÉ suggère d'encourager davantage les enseignants en adaptation scolaire à organiser des sorties.
Approuvé à l'unanimité par le CÉ.
8. Consultations :
 - *Projet de Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire*
 - *Projet de Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves et abrogations en lien avec celle-ci.*

Deux politiques ont été modifiées par le Conseil d'administration (C.A.). Le Conseil d'établissement est invité à donner son avis par le biais d'un sondage.

Les deux politiques concernées sont les suivantes :

1. Accroître la consultation auprès des élèves.
2. Appuyer le principe de la gratuité scolaire.

C'est le deuxième point qui soulève davantage de réflexions. Tous les membres s'entendent pour appuyer la gratuité des sorties scolaires. De plus, dans l'éventualité où l'école serait délocalisée, le CÉ est d'accord que les frais de service de garde du midi devraient être assumés par le Centre de services scolaire.

L'aspect plus complexe concerne l'obligation d'utiliser les cahiers d'exercices à 80%, faute de quoi un remboursement serait exigé. Bien que le principe soit appuyé, le CÉ s'interroge sur la méthode de calcul et sur les balises entourant l'évaluation de ce 80%.

Pour cette raison, le CÉ demande que la mise en application de cette mesure soit reportée d'un an afin de permettre un meilleur encadrement du processus.

9. Points d'information

9.1. Direction

- Formation pour le CÉ

Le CÉ dispose d'un budget de 400 \$ destiné à la formation. Toutefois, ce montant peut être utilisé à d'autres fins, notamment pour soutenir des activités sportives. Approuvé à l'unanimité par le CÉ.

- Changement au calendrier scolaire

À la suite des deux tempêtes de neige, les journées du 13 et du 23 juin deviennent des journées de classe.

9.2. Personnel enseignant

Une demande est présentée au nom d'Alexandre, enseignant en éducation physique. Il sollicite un montant de 500 \$ pour financer le projet Nawatobi.

Le CÉ accepte la demande. Approuvé à l'unanimité.

9.3. Service de garde

Aucun point à discuter.

9.4. OPP

L'OPP demande de vérifier quelle est sa part dans le budget total de 18 000 \$ du CÉ. Des questions sont également soulevées quant à l'inclusion ou non de la somme provenant de l'ancienne fondation (10 000 \$) dans ce montant global.

L'OPP organise la venue d'un spectacle professionnel à l'école, dans le cadre d'une soirée parents-enfants. Pour y assister, chaque élève devra obligatoirement être accompagné d'au moins un adulte. Étant donné le coût élevé du spectacle,

l'OPP demande l'aide financière du CÉ pour en partager les frais. La demande est approuvée à l'unanimité par le CÉ.

Par ailleurs, l'OPP propose d'augmenter l'offre d'activités parascolaires. Pour ce faire, elle se renseignera auprès d'organismes spécialisés afin de faciliter l'organisation.

10. Points divers

Le directeur a reçu une lettre d'un parent concernant la présence de glace dans la cour de récréation et le fait que les élèves n'y ont pas eu accès pendant quatre jours.

Le CÉ en vient à la conclusion que l'école a pris la bonne décision afin d'assurer la sécurité des élèves. Plusieurs solutions avaient été envisagées et même tentées, mais sans succès. Il s'agissait d'un cas de force majeure.

11. Levée de la réunion

La réunion est levée à 20h05.



Présidente



Directeur